

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 191

présenté par

M. Sirugue, Mme Marisol Touraine, M. Cahuzac, Mme Hoffman-Rispal, M. Philippe Martin  
M. Lurel, Mme Delaunay, M. Marsac, Mme Oget, M. Rogemont, Mme Carrillon-Couvreur  
M. Liebgott, Mme Génisson, M. Gille, Mme Iborra, M. Néri, Mme Biémouret, M. Bartolone  
M. Manscour, Mme Bouillé, Mme Robin-Rodrigo, Mme Crozon  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

À l'alinéa 106, après le mot :

« travail »,

insérer les mots :

« , les organismes mentionnés à l'article L. 5313-1 et suivants du code du travail, les  
organismes mentionnés à l'article L. 5131-2 du code du travail, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les maisons de l'emploi et les PLIE mentionnés au travers de ces deux articles sont des acteurs locaux importants des politiques de retour à l'emploi.